

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

OCTOBRE 2015

Édité : le 17 novembre 2015

« Le texte complet de chaque acte publié dans le recueil pourra être consulté à la Communauté de Communes Loire et Semène »

Siège de la Communauté de Communes « Loire et Semène »

1 Place de l'Abbaye

43140 LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE

Tel : 04 71 75 69 50

Fax : 04 71 61 05 36

E-Mail : accueil@loire-semene.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE

OCTOBRE 2015

I. DELIBERATIONS :

Aucune délibération sur cette période.

II. DECISIONS DU PRESIDENT :

Décision n° P_2015_90 du 1^{er} octobre 2015 concernant la signature d'une convention de prestation avec l'association FDT PRODUCTION pour un concert Blues dans le cadre du programme d'animations des bibliothèques et médiathèques communautaires,

Décision n° P_2015_91 du 1^{er} octobre 2015 concernant la signature d'une convention pour un spectacle-animation pédagogique avec Madame Sophie NORTON, artiste-musicienne, en faveur des enfants fréquentant le périscolaire de Saint Ferréol d'Auroure,

Décision n° P_2015_92 du 1^{er} octobre 2015 concernant la signature d'une convention de prestation avec l'association FEEDBACK PRODUCTIONS, pour un concert Jazz dans le cadre du programme d'animations culturelles de l'espace muséal Loire Semène,

Décision n° P_2015_93 du 1^{er} octobre 2015 concernant la signature d'un ordre de service n° 2 de suspension des délais avec EUROVIA DALA pour le programme d'entretien et de réfection de la voirie d'intérêt communautaire 2015,

Décision n° P_2015_94 du 8 octobre 2015 concernant la signature d'un contrat de service d'hébergement pour le site internet de Loire Semène à passer avec la Société MANDIBUL,

Décision n° P_2015_95 du 8 octobre 2015 concernant la signature d'un contrat de maintenance corrective / évolutive pour le site internet de Loire Semène à passer avec la Société MANDIBUL,

Décision n° P_2015_96 du 8 octobre 2015 concernant la signature d'un contrat de maintenance du système téléphonique de la pépinière d'entreprise de Pont Salomon avec Téléphonie du Pilat,

Décision n° P_2015_97 du 9 octobre 2015 concernant la signature d'une convention cadre de partenariat avec le CNFPT Auvergne relative à des actions de formations collectives ou individuelles, nécessitant une participation financière de la collectivité,

Décision n° P_2015_98 du 15 octobre 2015 concernant la signature d'une convention avec Cécile DA ROSA Psychomotricienne en faveur de la Crèche « les Matrus » à Saint Didier en Velay,

Décision n° P_2015_99 du 15 octobre 2015 concernant la signature d'un marché avec les ETS BESSON pour le suivi et l'entretien des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communautaires,

Décision n° P_2015_100 du 19 octobre 2015 concernant la signature d'une convention de formation professionnelle avec l'UFCV Auvergne pour l'organisation d'une session de formation BAFD perfectionnement pour BELACHOU Mehdi,

Décision n° P_2015_101 du 20 octobre 2015 concernant la signature d'une convention avec SIGNES & FORMATIONS en faveur de la Crèche « les Matrus » de Saint Didier en Velay,

Siège de la Communauté de Communes « Loire et Semène »

1 Place de l'Abbaye

43140 LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE

Tel : 04 71 75 69 50

Fax : 04 71 61 05 36

E-Mail : accueil@loire-semene.

Décision n° P_2015_102 du 20 octobre 2015 concernant la signature d'une convention avec SIGNES & FORMATIONS en faveur de la Crèche « Croq'Malice » de Saint Ferréol d'Auroure,

Décision n° P_2015_103 du 22 octobre 2015 concernant la signature d'une convention de formation professionnelle avec les FRANCAS Rhône Alpes pour l'organisation d'une session de formation BAFA pour CHANUT Mikaël,

Décision n° P_2015_104 du 27 octobre 2015 concernant la signature d'une convention avec la ludothèque RICOCHET en faveur de la Crèche « les Matrus » à Saint Didier en Velay, pour un montant de 117,00 € TTC,

Décision n° P_2015_105 du 28 octobre 2015 concernant la signature d'une convention avec Auvergne Très Haut Débit relative à la pose et à l'exploitation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique et/ou de coffret de distribution optique à SAINT DIDIER EN VELAY.

III. DECISIONS DU BUREAU :

Décision n° B_27102015_1 du 27 octobre 2015 concernant la mise en place de chèques Cadeau pour Noël et de chèques Culture au profit du personnel communautaire,

Décision n° B_27102015_2 du 27 octobre 2015 concernant la signature d'une convention de mise à disposition de Monsieur Paul CARROT auprès du SICTOM Velay Pilat,

IV. ARRETES :

Aucun arrêté non nominatif sur cette période.